

Conditions générales 2024-25

Mise à jour : 19 décembre 2023

Catalyse est une association reconnue d'utilité publique. Non subventionnée, elle a besoin de vos écolages pour poursuivre ses actions et assurer la qualité d'un enseignement dans la durée, suivant une pédagogie. Tous nos cours, stages et ateliers sont soumis à nos conditions générales.

1 – Cours d'essai

Les élèves ont la possibilité de faire un cours d'essai – un par personne et par type de cours – avant leur inscription définitive. Le cours d'essai dans un cours collectif est facturé CHF 20.- pour les enfants et CHF 25.- pour les ados (dès 12 ans) et adultes. Un essai de 45min en cours individuel est facturé CHF 60.- pour les enfants (dès 9 ans) et CHF 75.- pour les ados (dès 12 ans) et adultes.

Le cours d'essai est réglé avant la séance pour avoir accès au cours.

Suite au cours d'essai, la place dans le cours est réservée pendant 10 jours dans l'attente de la confirmation de l'élève. Passé ce délai, la place n'est plus réservée.

Dans certains cas, notamment pour les stages et ateliers, il n'y a pas de cours d'essai possible.

2 – Cours réguliers

Inscription

Chaque élève est prié de remplir le formulaire d'inscription et de prendre connaissance des conditions générales. Pour les mineurs, l'accord des parents est obligatoire.

Les inscriptions sont prises en considération par ordre d'arrivée et selon les places disponibles. Le formulaire d'inscription validé tient lieu d'engagement.

Les inscriptions se font pour une année scolaire complète, de septembre à juin. Des inscriptions de plus courte durée peuvent être faites dans certains cas (cours sur un semestre). Dans ce cas, l'inscription se fait pour l'ensemble du semestre concerné.

Une taxe annuelle administrative de CHF 60.- est perçue à l'inscription. Elle est payable une seule fois par élève pour l'année scolaire et elle tient lieu de garantie d'engagement. Pour les familles, dès l'inscription de 3 enfants, la taxe annuelle d'inscription est de CHF 30.- au lieu de CHF 60.- par élève.

Pour les demandes d'inscriptions en urgence, le tarif du cours est majoré de 50%.

L'année 2023/2024 se compose de 35 semaines, réparties en 3 trimestres :

- 1er trimestre : du 11 septembre au 15 décembre 2023 (13 semaines de cours)
- 2ème trimestre : du 18 décembre 2023 au 22 mars 2024 (11 semaines de cours)
- 3ème trimestre : du 25 mars au 21 juin 2024 (11 semaines de cours)

Désinscription

Toute demande de désinscription doit être adressée par écrit (mail ou courrier) à l'administration de l'école. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

A) Je me suis inscrit·e mais n'ai jamais commencé le cours

Pour une demande de désinscription intervenant jusqu'à 7 jours avant la date du premier cours annoncée par l'administration, l'écolage est annulé.

Sans nouvelles de la part de l'élève inscrit passé ce délai, le premier trimestre de cours est dû. La place dans le cours est attribuée à la prochaine personne sur la liste d'attente.

B) Je me suis inscrit et j'ai déjà suivi au moins un cours (hors essai)

Pour une demande de désinscription intervenant après au moins un cours suivi (hors cours d'essai), un trimestre est dû, en plus du trimestre en cours.

C) Tous petits

Pour les cours d'éveil, le désistement est possible tout au long de l'année. Les cours sont dus jusqu'à la date du désistement incluse, majorés de CHF 80.- de frais d'annulation.

D) Cas de justes motifs

En cas de désistement pour juste motif (déménagement, problème de santé prolongé (plus d'un mois) attesté par un certificat médical, école de recrue) : sur présentation d'un justificatif, un mois de cours est dû, en plus du trimestre en cours.

Réinscription

Nos élèves ont la priorité pour se réinscrire jusqu'au 1er juin. Passé cette date, les places dans les cours ne sont plus garanties.

L'inscription n'est pas reconduite tacitement d'année en année.

Spectacles & concerts

Les élèves inscrits à l'année sont invités à se présenter en public et sur scène selon la répartition suivante :

- Cours de chant (collectifs et individuels)
 - 1 passage lors des concerts d'hiver ou de printemps
 - 1 passage lors de la fête de fin d'année
- Classe intensive : 2 à 4 concerts en fin d'année
- Impro + : 1 présentation en clôture du weekend de résidence
- Circle Song : 1 présentation lors de la fête de fin d'année
- Saltimbanques : 1 représentation en fin d'année
- Compagnie & Troupe : 2 représentations en fin d'année

Les élèves en cours d'éveil préparent une courte présentation à l'intention des parents pendant un cours au mois de juin.

Les élèves prenant des cartes de cours ne participent pas aux concerts d'office mais peuvent s'inscrire au concert lors de la fête de fin d'année moyennant un supplément de CHF 100.-.

Tous les élèves sont invités à s'inscrire aux scènes ouvertes.

3 – Ateliers et stages ponctuels

La totalité des frais pour le stage/l'atelier est payable à l'inscription. Cette somme reste acquise à l'école et n'est pas remboursable en cas d'annulation de l'inscription par l'élève.

4 – Écolage et paiement des cours

Le règlement s'effectue par virement bancaire ou en espèces après réception de la facture :

- En un versement unique :
 - Avec 10 % de réduction sur l'écolage total payé en une fois, pour les inscriptions avant le 30 septembre,

Pour les cours semestriels, le rabais de 10% s'applique également sur l'écolage total de la session de printemps, pour les inscriptions avant le 31 janvier.

- En versements trimestriels identiques :
 - Le premier trimestre se règle fin septembre (sauf cas exceptionnel)
 - Le deuxième trimestre se règle fin décembre
 - Le troisième trimestre se règle fin mars.

Un rabais famille de 5% est accordé dès la deuxième inscription ou pour un deuxième cours. Les rabais famille et deuxième cours ne sont pas cumulables. Le rabais sur l'écolage annoncé par la Commission Chèque Crétatif n'est pas cumulable avec les autres rabais sur l'écolage.

Les rabais ne s'appliquent pas aux cartes de cours, ni aux ateliers et stages ponctuels.

5 – Absences de l'élève

Toute absence doit être signalée et justifiée auprès de l'administration de l'école.

Les cours individuels manqués par l'élève ne seront ni remplacés, ni remboursés, sauf une fois maximum par trimestre, et ce uniquement dans le cas d'une absence annoncée par mail à l'administration au moins 24 heures avant le cours.

Les cours tombant sur des jours fériés ne sont pas rattrapables.

Pour l'ensemble des cours, en cas d'absence de plus de trois semaines pour maladie ou accident, le remboursement ou un avoir peut être obtenu (franchise de 3 cours) à la condition d'avoir prévenu l'administration de l'école par mail, et de présenter le certificat médical référent.

Le certificat doit être envoyé à l'administration de l'école dans les 7 jours suivant l'arrêt, sans quoi le montant de l'écolage reste dû.

5 – Absences d'un professeur

L'enseignant empêché de donner son cours sera remplacé ou rattrapera les leçons manquées, soit en prolongeant la durée initiale du cours les semaines suivantes, soit à une autre date, le rattrapage étant coordonné par l'administration de l'école.

6 – Exclusion

L'école se réserve le droit d'exclure un élève, notamment en cas de grave problème de comportement ou en cas d'absence répétée sans motif sérieux justifié par un certificat (maladie, accident, problème critique ...). L'exclusion se fait après un avertissement transmis par mail et/ou courrier simple à l'élève et/ou à son représentant légal. La totalité de l'écolage reste due et aucun remboursement n'est possible.

7 – Rappels et impayés

Tout rappel entraîne une majoration de CHF 20.- sur la facture. Les frais conséquents aux procédures de poursuite d'écolages impayés sont à la charge de l'élève.

En cas de retard de paiement de plus de deux semaines, l'élève n'aura plus accès aux cours jusqu'au règlement de la somme due, sans ratrapping des cours perdus.

8 – Assurances

Les élèves sont tenus d'être personnellement assurés contre les accidents, ainsi qu'en cas de dommages matériels et corporels à autrui, au sein de l'établissement et pour toute activité de l'école hors-les-murs. Catalyse décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir pendant ses cours. Catalyse décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels pendant ses activités.

9 – Droit à l'image

Sauf avis contraire de l'élève ou de son représentant légal, Catalyse se réserve le droit d'utiliser des images pédagogiques et/ou artistiques de groupe ou portrait d'élèves (photos, vidéos), prises pendant certains cours et lors des diverses manifestations auxquelles votre enfant/vous pourrait/pourriez participer. Ces images sont utilisées exclusivement sur les supports gérés par Catalyse, soit les brochures, flyers, affiches et le site web de Catalyse. Elles sont aussi diffusées sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube, etc.) à des fins d'informations et de promotion. En cas de refus de diffusion d'images, et pour toute demande d'accès, de rectification ou de suppression d'une photo ou d'une vidéo, merci de nous le signaler par e-mail : promo@catalyse.ch.

10 – Annulation par Catalyse

Catalyse se réserve le droit d'annuler un cours / atelier / stage. Dans ce cas, Catalyse s'engage à avertir les participants inscrits dans les plus brefs délais et à proposer une solution de remplacement ou le remboursement de la totalité des sommes perçues.

Dès que la solution de remplacement proposée a été acceptée par l'élève et validée par l'administration, les conditions générales s'appliquent.

11 – Conditions particulières en cas de pandémie

Dans le cas de confinement total ou partiel, de mesures officielles contraignantes et/ou de recommandations visant à limiter les contacts et les déplacements, Catalyse se réserve le droit de remplacer les cours en présentiel par des cours en ligne, l'écolage restant dû dans sa totalité.

12 – Droit applicable – For judiciaire

Les conditions ci-dessus sont régies par le droit suisse. Toute contestation sera soumise à la juridiction des tribunaux de Genève.